

## **Exigences d'admission**

Veillez consulter les Exigences d'admission du programme de LL.M. général avec mémoire, sans concentration pour déterminer si vous êtes admissible.

En plus des exigences d'admission générales, le candidat doit:

### **1. Candidats ayant récemment rempli les exigences d'un poste d'auxiliaire juridique (au cours des 5 dernières années)**

- Le candidat doit, dans la lettre d'intention accompagnant le dossier d'admission, indiqué qu'il a récemment effectué une cléricature et qu'il souhaite obtenir les crédits en équivalence.
- Le candidat doit recevoir et accepter une offre d'admission au programme de LL.M. général avec mémoire, sans concentration.
- Lorsque la cléricature termine, le candidat doit soumettre une description du travail accompli ainsi qu'une lettre, rédigée par le ou les juges l'ayant dirigé, attestant de la qualité du travail effectué par ce dernier et les dates spécifiques de la cléricature.
- La Faculté de droit accordera une équivalence de deux cours (six crédits) en remplacement de cours au choix.
- **Bourse** : Les candidats ayant une moyenne d'admission de 9.0/10 sont éligibles à une bourse d'admission de l'Université d'Ottawa en autant qu'ils répondent aux exigences de l'inscription à temps plein et sont des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

### **2. Candidats faisant présentement un poste d'auxiliaire juridique**

- Avant de faire demande d'admission au programme, le candidat doit s'informer auprès de la Cour pour laquelle il travaille car certaines cours n'autorisent pas à leurs auxiliaires juridiques de s'inscrire au programme de LL.M. en même temps que leur cléricature.
- Le candidat doit, dans la lettre d'intention accompagnant le dossier d'admission, indiqué qu'il effectue une cléricature et qu'il souhaite obtenir les crédits en équivalence.

- Le candidat doit recevoir et accepter une offre d'admission au programme de LL.M. général avec mémoire, sans concentration.
- Lorsque la cléricature est terminée, le candidat doit soumettre une description du travail accompli ainsi qu'une lettre, rédigée par le ou les juges l'ayant dirigé, attestant de la qualité du travail effectué par ce dernier et les dates spécifiques de la cléricature.
- La Faculté de droit accordera une équivalence de deux cours (six crédits) en remplacement de deux cours au choix.
- **Bourse** : Les candidats qui choisissent de faire la cléricature en même temps que leur programme ne sont pas éligibles à la bourse d'admission.

### **3. Candidats qui entendent faire leur maîtrise en même temps que leur cléricature**

- Le candidat doit recevoir et accepter une offre d'admission au programme de LL.M. général avec mémoire, sans concentration.
- Le candidat doit de s'informer auprès de la Cour pour laquelle ils travailleront si cette opportunité s'offre à eux car, certaines cours n'autorisent pas à leurs auxiliaires juridiques de s'inscrire au programme de LL.M. en même temps que leur cléricature.
- En plus des exigences de programme, le candidat sera inscrit à une côte de cours (DCL7022) spéciale correspondant aux six crédits accordés pour la cléricature.
- Lorsque la cléricature est terminée, le candidat devra soumettre une description du travail accompli ainsi qu'une lettre, rédigée par le ou les juges l'ayant dirigé, attestant de la qualité du travail effectué par ce dernier et les dates spécifiques de la cléricature.
- Ce cours sera évalué Satisfaisant/Non Satisfaisant.
- **Bourses** : Les candidats qui choisissent de faire leur programme en même temps que la cléricature ne sont pas éligibles à la bourse d'admission.